

Rapport n°29

Decisione Mudificativa N°1 di u bugettu annessu di a regia autonoma di i parchi di staziunamenti – Eserciziu 2026

Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements - Exercice 2026

La Décision Modificative n°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements a pour objet de procéder aux réajustements de crédits dans chaque chapitre budgétaire, afin de permettre la réalisation des dépenses nécessaires à la fin de l'exercice 2026.

1-EXPLOITATION

La Décision Modificative n°1 vise, d'une part, à inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge des frais de ainsi qu'au réajustement des crédits destinés à la dotation aux amortissements

Ainsi, sont mouvementés :

- **Le chapitre 012, Charges à caractère général : + 230.000,00 €**, correspondant à la valorisation des frais liés aux agents du budget principal mis à disposition du budget annexe, au titre de l'exercice 2026.
- **Le chapitre 042, Opérations de transfert entre sections : +30.000,00€**, correspondant à un réajustement de crédits nécessaires à la couverture de la dotation aux amortissements.

Ces augmentations sont intégralement compensées par une diminution des crédits sur :

- **Le chapitre 67, Charges spécifiques : - 80.000,00€**
- **Le chapitre 023, Virement de la section d'investissement : - 180.000,00€**

Les modifications apportées par la présente DM n'engendrent pas de variation à la hausse de la section d'exploitation.

2- INVESTISSEMENT

La section d'investissement est modifiée par une réaffectation de crédits entre chapitres, en raison d'un report de crédits liés à l'opération de Montera. Ces ajustements conduisent à une diminution de 150.000,00€ de la section d'investissement.

Les crédits sont ainsi modifiés, comme suit:

- **Le chapitre 20, Immobilisations incorporelles : + 20.000,00€**
- **Le chapitre 23, Immobilisations en cours : - 170.000,00€**
- **Le chapitre 040, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 30.000,00 €** correspondant à la contrepartie en recettes d'investissement de la dotation d'amortissement inscrite en section d'exploitation.

Ces mouvements sont compensés en recette d'investissement par

- **Le chapitre 021, Virement de la section d'exploitation : - 180.000,00€.**

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

D'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe de la régie autonome des parcs et stationnements 2026.